



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2015

Réf. : CR2015-11
Date : 14/12/2015

1/8

Nombre de Conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 12

Présents : Denis MAIRE, Guilhem BEDOIAN, Raphaël SPINELLI, Catherine FRAISEAU, Georges DELEVAL, Pascal PLANTARD, Alexandre GROBEL, Pascale GUIGONNAT, Emilie CLERC-ROGUET, Véronique HUARD, Sylvain COLLIAT, Aurélie CATTEAU.

Absents excusés : Marie-Dominique RYCKEBOER, Mélanie BAJOT.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Alexandre GROBEL

2. PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Présentation du projet par Véronique LALLÉE chargée de mission développement durable à Annemasse-Agglo.

3. COMPTES RENDUS

2.1. Réunion du conseil municipal du 10 novembre 2015

Compte-rendu approuvé à l'unanimité

2.2. Décisions du Maire en vertu des délégations reçues par le Conseil Municipal

Néant

2.3. Réunions communales

- **Commission communication : Renouvellement de la charte graphique**

L'objectif est de moderniser la charte graphique et de la faire correspondre avec l'identité de la commune.

Il s'agit donc :

- de mener une réflexion sur l'identité de la commune (qui sommes nous ? comment sommes nous perçus ?).

La commission a décidé de se positionner sur une charte graphique tournée vers les habitants en favorisant l'idée du « lien entre nous ».



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2015

Réf. : CR2015-11
Date : 14/12/2015

2/8

- d'élaborer un cahier des charges.

Il est à noter que les services de la mairie et les enfants de l'école seront associés à la réflexion.

- Commission événements et communication (Conseil Municipal des Enfants)

Les enfants réfléchissent actuellement sur :

- La commémoration de l'armistice,
- L'organisation d'événement autour de l'art.

4. URBANISME

3.1. Permis de construire

- PC 074 145 15 H 0004 déposé par Monsieur et Madame ATTIOGBE pour la construction d'une villa et d'une piscine.
- PC 074 145 15 H 0005 déposé par la SCCV Pétal pour la construction d'un bâtiment de service sur le site Altéa.

Concernant cette demande, une modification simplifiée du PLU est à prévoir concernant les places de stationnement.

3.2. Déclaration préalable

- DP 074 145 15 H 0014 déposée par Monsieur Patrick PYTHOUD –construction d'une piscine,
- DP 074 145 15 H 0015 déposée par Monsieur Arnaud GUISSÉ -Pose de fenêtre de toit.

5. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

5.1. Projet de la Savoie.

Le groupe de travail a tenu une première réunion avec Camille Couvreur et Pierre-Jean CRAFT, techniciens d'Annemasse-Agglomération.

Suite à un rappel de l'historique, du contexte et des enjeux du projet, différents scénarios de mise en œuvre ont été proposés.

La prochaine réunion devra intégrer la SA Mont Blanc, propriétaire de certaines parcelles du secteur de la Savoie.

Un conseil municipal spécial sera organisé début 2016.

5.2. Divers.

Néant

6. DÉLIBÉRATIONS

6.1 Proposition de Schéma de Mutualisation



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2015

Réf. : CR2015-11
Date : 14/12/2015

3/8

L'article L5211-39-1 du CGCT prévoit l'obligation pour les EPCI et leurs communes membres d'établir en début de chaque mandature et pour la durée du mandat un schéma de mutualisation.

En effet, dans un contexte de raréfaction de l'argent public, la mutualisation (mise en commun volontaire, temporaire ou pérenne de ressources humaines, techniques, patrimoniales ou financières) est un outil organisationnel privilégié d'optimisation des ressources et des moyens pour déployer un service public plus efficace.

Un tel document prévoit l'impact de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le projet de schéma doit être soumis pour avis aux conseils municipaux puis examiné par le Conseil Communautaire avant le 31 décembre 2015 ; un bilan annuel doit ensuite être présenté lors du débat d'orientation budgétaire, le schéma pouvant alors être modifié si besoin.

Les membres du Bureau Communautaire ont initié la démarche de mutualisation en juin 2014 et souhaité utiliser le schéma pour construire un territoire plus solidaire adapté aux enjeux de demain.

Ils ont affirmés les enjeux, les principes et les modalités de gouvernance de la démarche.

Enjeux :

- Un objectif d'efficience intégrant à part entière le volet humain :
- Une démarche de maîtrise de la masse salariale à l'échelle du territoire :
- La mutualisation, élément d'une démarche globale, le projet de territoire dont elle est complémentaire, comme d'ailleurs le pacte financier et fiscal

Principes :

- Mutualisation à la carte
- Mutualisation progressive dans le temps
- Travail en mode projet avec un pilotage des chantiers qui pourra être réalisé avec des chefs de projets issus d'Annemasse Agglo et des communes
- Respect de la place et du positionnement de chacun
- Confiance entre les participants associés à la réflexion
- Recherche d'optimisation des moyens à l'échelle du territoire et non plus de chaque collectivité
- Concertation permanente entre les acteurs
- Travail en co-construction

Les modalités de gouvernance :

- Un Comité de Pilotage – COPIL - composé du Bureau Communautaire, élargi aux Maires
- Un Comité Technique – COTEC – rassemblant les directeurs généraux des services des collectivités
- 14 groupes de travail organisés pour chacune des thématiques retenues par le COPIL

Par ailleurs ont accompagné le projet :



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2015

Réf. : CR2015-11
Date : 14/12/2015

4/8

- une équipe projet composée de deux élus et deux fonctionnaires d'Annemasse Agglo
- Un prestataire, KPMG

Ont participé à cette réflexion les 12 communes composant le territoire, Annemasse Agglo et l'Arc SM.

Au total la réflexion a associé plus de 180 personnes, élus ou agents, en sus du COPIL et du COTEC.

Les étapes de construction du schéma de mutualisation ont été les suivantes :

Juin 2014

Décision politique de lancer une démarche de mutualisation.

Eté 2014

Installation du COTEC.

Rédaction du cahier des charges pour choisir le prestataire missionné pour accompagner la démarche.

Octobre à décembre 2014

État des lieux des ressources humaines, des attentes et des craintes des communes à travers un questionnaire et des entretiens avec les Maires et les DGS.

Décembre 2014

Présentation des champs des possibles.

Identification par le COPIL des thématiques de mutualisation à approfondir

Janvier à juillet 2015

Réunions des groupes de travail et parfois, en complément, d'ateliers spécifiques.

Réunions régulières du COTEC pour examiner les propositions des groupes de travail, solliciter des approfondissements, garantir une production couvrant l'ensemble des champs souhaités et donner un avis sur les scénarii avant arbitrage des élus.

Juillet à septembre 2015

Rédaction d'un document de synthèse en vue du positionnement et de l'arbitrage du COPIL sur les différents scénarii.

Le 13 Octobre 2015

Séance d'arbitrage du COPIL permettant de construire le projet de schéma de mutualisation.

Le 14 octobre 2015



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2015

Réf. : CR2015-11
Date : 14/12/2015

5/8

Présentation de la démarche en Conseil communautaire.

Novembre 2015

Examen pour avis du projet de schéma par les conseils municipaux

Décembre 2015

Approbation du schéma de mutualisation par le Conseil Communautaire

Le projet de schéma présenté prévoit des réflexions à mener tant pour les services fonctionnels que ceux affectés aux politiques publiques, au total 30 axes de travail sont à approfondir.

Les agents, dont l'implication est essentielle, seront associés à la démarche.
Tout au long de celle-ci, une attention particulière sera portée à la communication en direction des élus et des agents.

Vu le projet de schéma présenté,
Vu le calendrier prévisionnel de mise en œuvre,
Entendu l'exposé,

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation d'Annemasse Agglo et de ses communes membres.

6.2. Suppression du Budget du CCAS

L'article 79 de la Loi n° 2015-91 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) donne la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Par conséquent, elle autorise la suppression des budgets des CCAS.

L'actif et le passif du CCAS sont repris dans les comptes du budget général. Cette opération d'ordre non budgétaire est effectuée par le comptable.

Toutes les compétences, dépenses et recettes du budget CCAS sont dès lors suivies dans le budget général.

Cette suppression présente l'avantage d'enlever l'obligation d'un vote et d'une exécution de l'activité CCAS au sein d'un budget spécifique qui, de fait, n'enregistre que très peu d'opérations annuelles.



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2015

Réf. : CR2015-11
Date : 14/12/2015

6/8

Par conséquent, le vote du budget, la reddition du compte de gestion et le vote du compte administratif du CCAS sont supprimés.

Le conseil d'administration actuel du CCAS disparaît aussi et toutes les décisions sont prises par les seuls membres du conseil municipal.

Néanmoins monsieur le Maire souhaite proposer la création d'une commission action sociale composée des membres du conseil d'Administration.

La suppression actée par une délibération du conseil municipal votée avant le 31 décembre 2015 prendra effet au 1^{er} janvier 2016.

Par mesure de simplification, il est proposé au conseil municipal de supprimer le budget du CCAS.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de supprimer le Comité Communal d'Action Social et son budget,
- DECIDE la création d'une commission action sociale

6.3 Adoption d'un agenda Accessible Programmée (Ad'AP)

Vu l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) ;

Vu l'Arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP situés dans un cadre bâti existant et des IOP existantes (modification de la réglementation accessibilité),

Vu l'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;

Monsieur le Maire informe que le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilités définies à l'article L.111-7-3 élabore un agenda d'accessibilité programmée.



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2015

Réf. : CR2015-11
Date : 14/12/2015

7/8

Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants.

Les établissements recevant du public de la commune (mairie, école et la salle communale) ne répondant pas aux normes d'accessibilité, il a été demandé au cabinet d'architecte « Adela Architectes » d'élaborer un Ad'AP.

Aussi, la commune de Juvigny a élaboré son Ad'AP sur 6 ans pour plusieurs ERP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Les vœux du Maire sont fixés au 22 Janvier 2016 à 19h00,
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 12 janvier 2016,
- Création d'une commission « préparation du budget » qui devra se réunir fin janvier, début février.
- Problème de circulation aux Curtines.

Monsieur le Maire a été destinataire d'un courrier provenant d'un riverain des Curtines. Celui se plaint de la circulation qui s'intensifie dans son quartier malgré quelques aménagements de voirie.

Il est décidé d'inviter les habitants des Curtines à une réunion publique fin janvier , début février afin de mener une réflexion sur ce sujet.

8. RÉUNIONS INTERCOMMUNALES

Néant

Le secrétaire,

Alexandre GROBEL



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2015

Réf. : CR2015-11
Date : 14/12/2015

8/8

Fin du conseil municipal à 20H30.

Signatures

Denis MAIRE

Guilhem BEDOIAN

Catherine FRAISEAU

Georges DELEAVAL

Pascale GUIGONNAT

Emile CLERC-ROGUET

Raphaël SPINELLI

Pascal PLANTARD

Véronique HUARD

Aurélie CATTEAU

Sylvain COLLIAT